

ADT
ATO . brussels 



**L'AGENCE DE
DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL**
POUR LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

PRÉFACE

Le développement d'une Région, ainsi que les défis auxquels elle est confrontée, commandent de pouvoir disposer d'outils opérationnels efficaces. C'est pourquoi le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a mis en place l'Agence de Développement Territorial en lui confiant deux missions principales : le développement territorial et la connaissance des caractéristiques du territoire.

Ces deux missions sont indispensables et complémentaires. Il est primordial de collecter, exploiter et diffuser des données relatives aux évolutions sociales et urbaines ainsi qu'au fonctionnement du territoire et de son environnement métropolitain afin de dégager les lignes de conduite stratégiques du Gouvernement.

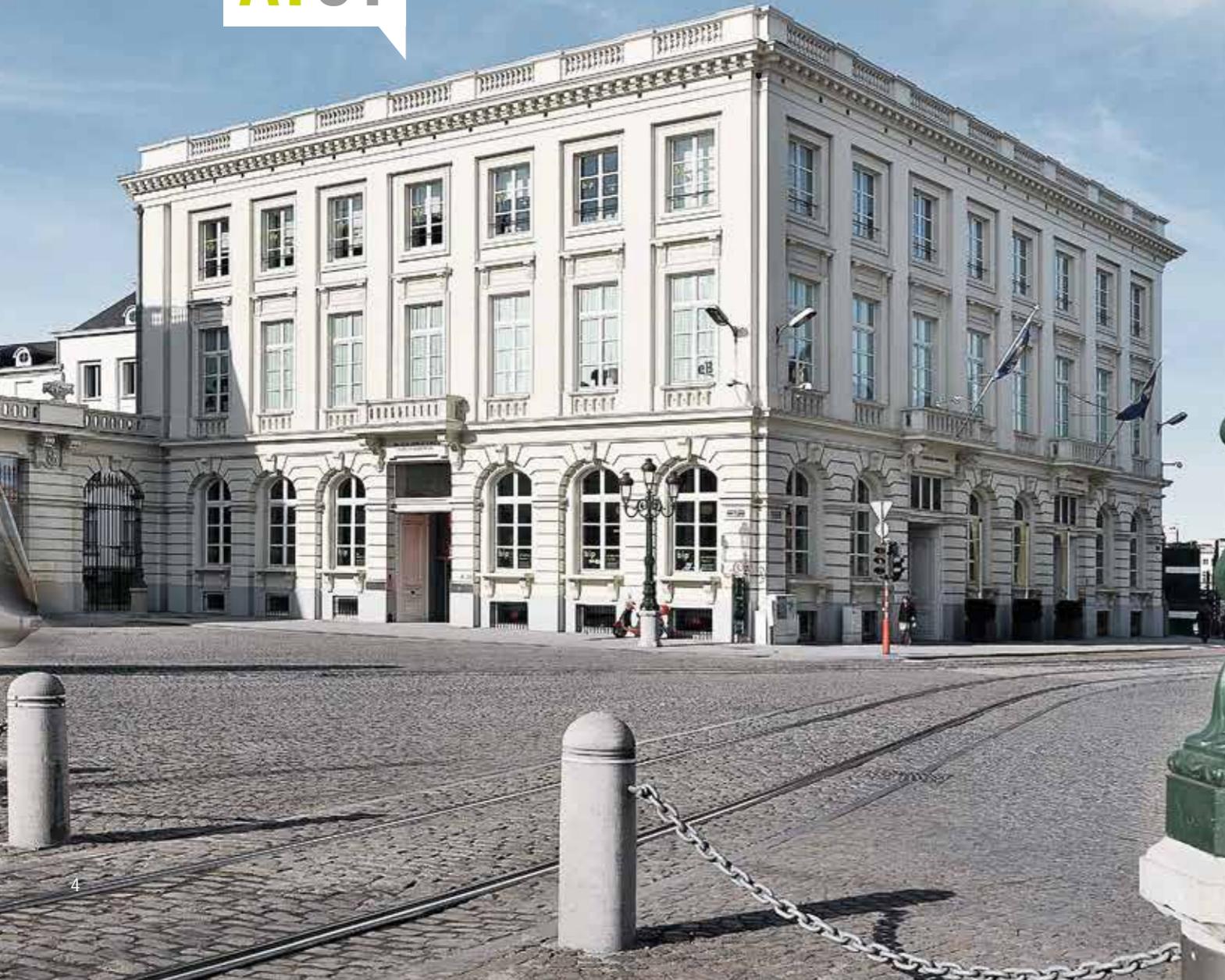
De même, il est tout aussi indispensable de décliner la planification spatiale en un urbanisme opérationnel. Nous savons que les grands projets urbains sont caractérisés par une multiplicité d'acteurs, tant publics que privés, et une durée de réalisation qui peut s'avérer longue. Un facilitateur qui réunit les acteurs, tient le calendrier et le phasage des investissements est un gage de réussite.

L'efficacité des grands projets urbains nécessite de fédérer les intérêts et aspirations des différents acteurs tout au long du processus. L'Agence dispose, à ce titre, de l'expertise nécessaire pour accompagner et faciliter la réalisation concrète de ces projets stratégiques. L'Agence est à la disposition de tous les acteurs qui désirent s'impliquer dans le développement de notre Région.

Charles PICQUÉ

Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale

ADT
ATO.



UN OUTIL DE DÉVELOPPEMENT URBAIN POUR BRUXELLES

Créée à l'initiative du Gouvernement de la Région,
l'Agence de Développement Territorial – ADT a pour mission de faciliter :

- la compréhension du territoire ;
- le développement urbain.

En collaboration avec tous les acteurs publics et privés, l'ADT comprend, anticipe,
conseille, fédère et agit au service de la Région au profit des habitants et des usagers.

RENFORCER LA COHÉRENCE DES POLITIQUES D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Plateforme de travail et d'échange de savoirs, l'ADT associe,
au sein de son Conseil d'administration, des représentants :

- du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- des administrations et d'organismes d'intérêt public de la Région de Bruxelles-Capitale ;
- de la Ville de Bruxelles et de 5 communes de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par ses travaux, l'ADT s'inscrit dans de nombreux réseaux et partenariats tant sur le plan local qu'international.



NOS PRIORITÉS :

- renforcer une gouvernance et un développement cohérents du territoire ;
- identifier, observer et analyser les évolutions urbaines ;
- coordonner le développement des zones stratégiques ;
- écouter et éclairer les acteurs publics ou privés ;
- faciliter les échanges entre ces acteurs.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE :

- expertise et conseil ;
- coordination et mise en œuvre des politiques de développement ;
- mutualisation des connaissances et des bonnes pratiques ;

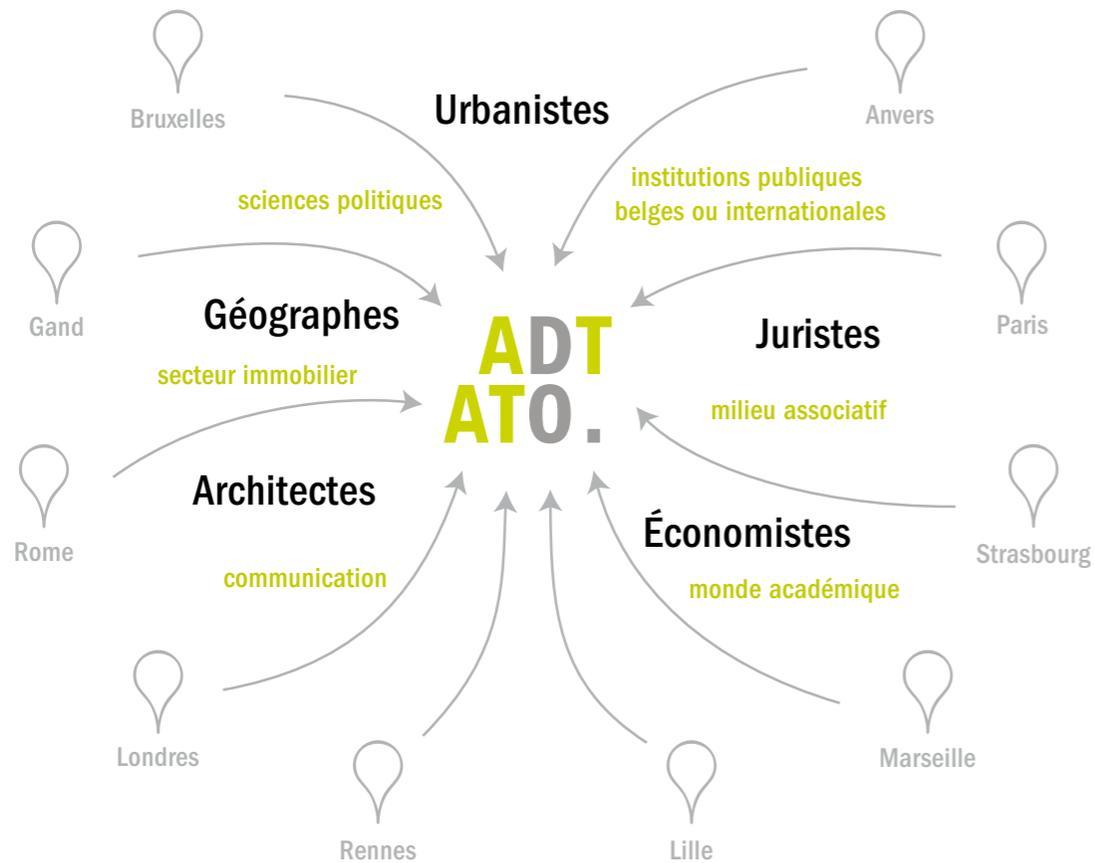
par :

- une approche intégrée et durable des territoires à travers les enjeux sociaux, économiques et environnementaux ;
- une démarche dynamique, flexible et ouverte ;
- la prise en compte de l'intérêt des acteurs dans le respect de l'intérêt général ;
- la participation des citoyens.

DES VALEURS ET DES COMPÉTENCES

L'équipe de l'ADT rassemble des métiers et des expériences multiples. Elle met ses réseaux internationaux et sa connaissance des grands projets urbains en Europe au service du développement de la Région.

UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE :





LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

L'ADT coordonne en priorité le développement des zones stratégiques régionales et opérationnalise les grands projets urbains à vocation régionale qui y sont situés.

L'Agence s'assure de la mise en œuvre concrète des options prises par le Gouvernement, notamment dans le cadre des schémas directeurs (Tour et Taxis, Quartier européen, Botanique / Cité administrative de l'État, RTBF-VRT...). Ces schémas s'attachent à fédérer les intérêts et aspirations des uns et des autres autour d'une vision urbanistique de grande qualité.

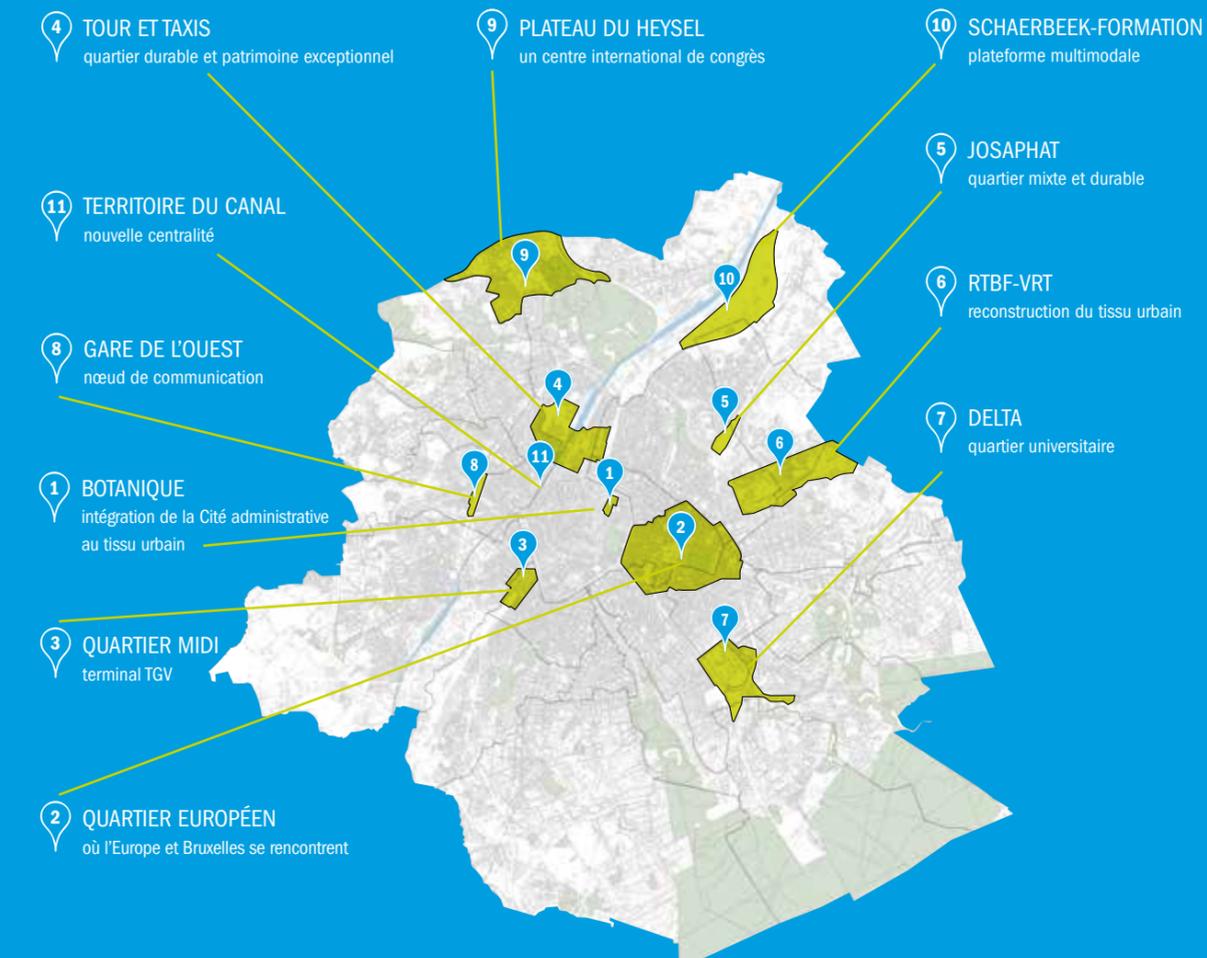
Elle étudie et/ou accompagne également des zones qui n'ont pas fait l'objet d'un tel schéma (Heysel, Quartier Midi, territoire du Canal...).

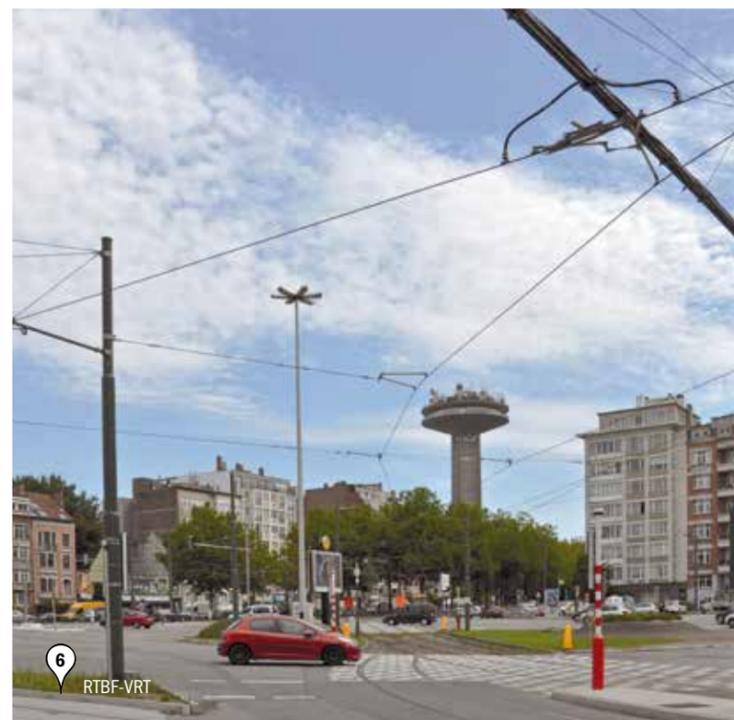
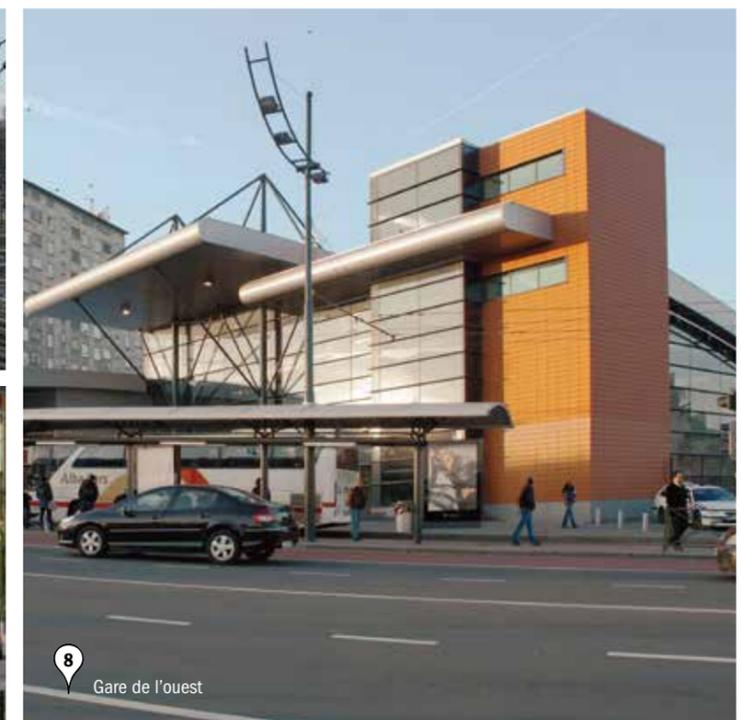
ACCOMPAGNER LES PROJETS URBAINS

L'Agence agit en tant qu'interface entre toutes les parties, publiques et privées, impliquées dans le développement d'une zone stratégique.

Dans ce rôle, elle est amenée à :

- faciliter la concrétisation des projets ;
- assurer le suivi des engagements de chaque partenaire et le respect des délais ;
- identifier les opportunités et les difficultés ;
- imaginer des montages opérationnels (société d'économie mixte, partenariat public/privé...);
- participer à la recherche d'investisseurs et à la mise en place de partenariats entre les parties prenantes ;
- veiller à ce que les projets s'inscrivent dans une démarche de développement durable ;
- veiller en association avec le Maître architecte (bMa) à la qualité des projets ;
- assurer une communication et la participation.





7 Delta

9 Plateau du Heysel

2 Quartier européen

1 Botanique

4 Tour et Taxis

3 Quartier Midi

5 Josaphat

10 Schaarbeek-Formation

11 Territoire du Canal

8 Gare de l'ouest

6 RTBF-VRT



LA CONNAISSANCE TERRITORIALE

L'ADT observe, suit et analyse les évolutions du territoire. Elle fournit un appui à la réalisation de projets et une aide à la décision, sur les court, moyen et long termes. Elle prend ainsi une posture de consultant au service du Gouvernement régional.

LE PARTAGE DES CONNAISSANCES

L'ADT vise à mutualiser la connaissance acquise par l'ensemble des acteurs publics et privés pour proposer une vision partagée du territoire.

Ce travail d'analyse permet également de mieux appréhender le territoire et cibler les actions à mener dans les zones stratégiques.

L'ÉLABORATION DU PROJET DE VILLE 2020

À la demande du Gouvernement, l'ADT participe (en collaboration avec l'administration régionale) à l'élaboration du Plan Régional de Développement Durable (PRDD).

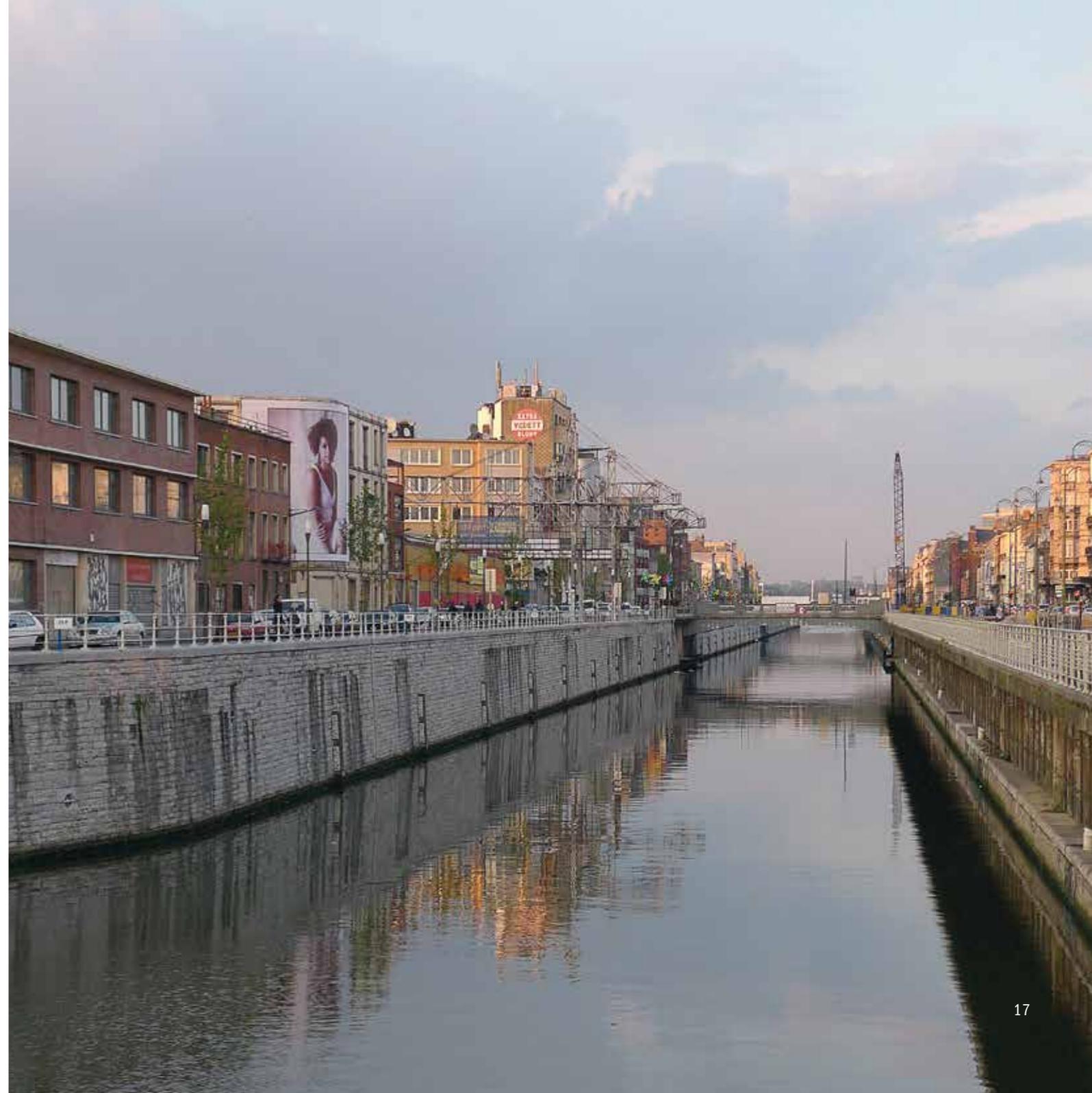
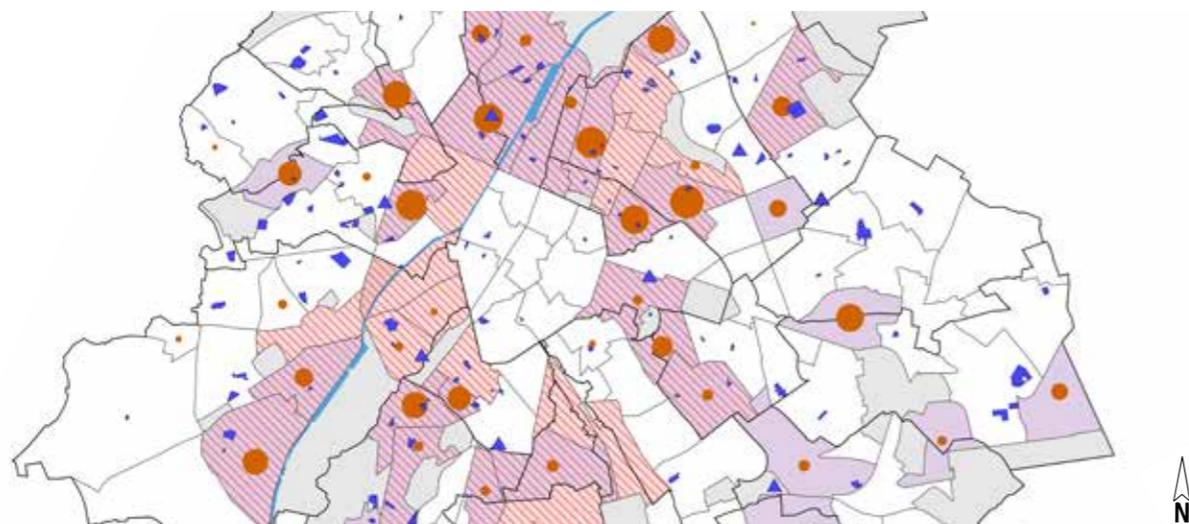
Le Projet de Ville a pour objectif de répondre aux grands défis auxquels la Région est confrontée : la croissance démographique, la dualisation socio-territoriale, l'emploi, la gestion de l'environnement, l'internationalisation ou encore la mobilité urbaine. Il vise également à élaborer une vision territoriale qui prend en compte les différentes échelles (de la métropole aux noyaux de proximité) et propose une nouvelle lecture polycentrique de l'espace régional.

LE SUIVI DES POLITIQUES

L'Agence a pour tâche de promouvoir la construction d'une connaissance actualisée du territoire et, dans ce contexte, d'évaluer les politiques mises en œuvre. Elle identifie les défis et définit, en concertation avec le Gouvernement, les enjeux et les adaptations qui en découlent.

L'Agence veille, en premier lieu, aux évolutions constatées à l'échelle des quartiers, des zones stratégiques et de la métropole. Elle en analyse les causes et attire l'attention des autorités sur les modifications à apporter aux zones de développement prioritaire.

En second lieu, elle anticipe les tendances qui émergent à Bruxelles, en s'inspirant des bonnes pratiques mises en œuvre dans d'autres villes européennes.



LE MARKETING URBAIN

L'Europe et la Région ont décidé d'investir quelque 160 millions d'euros dans le développement du territoire du Canal*, à travers une trentaine de projets mis en œuvre sur la période 2007-2013.

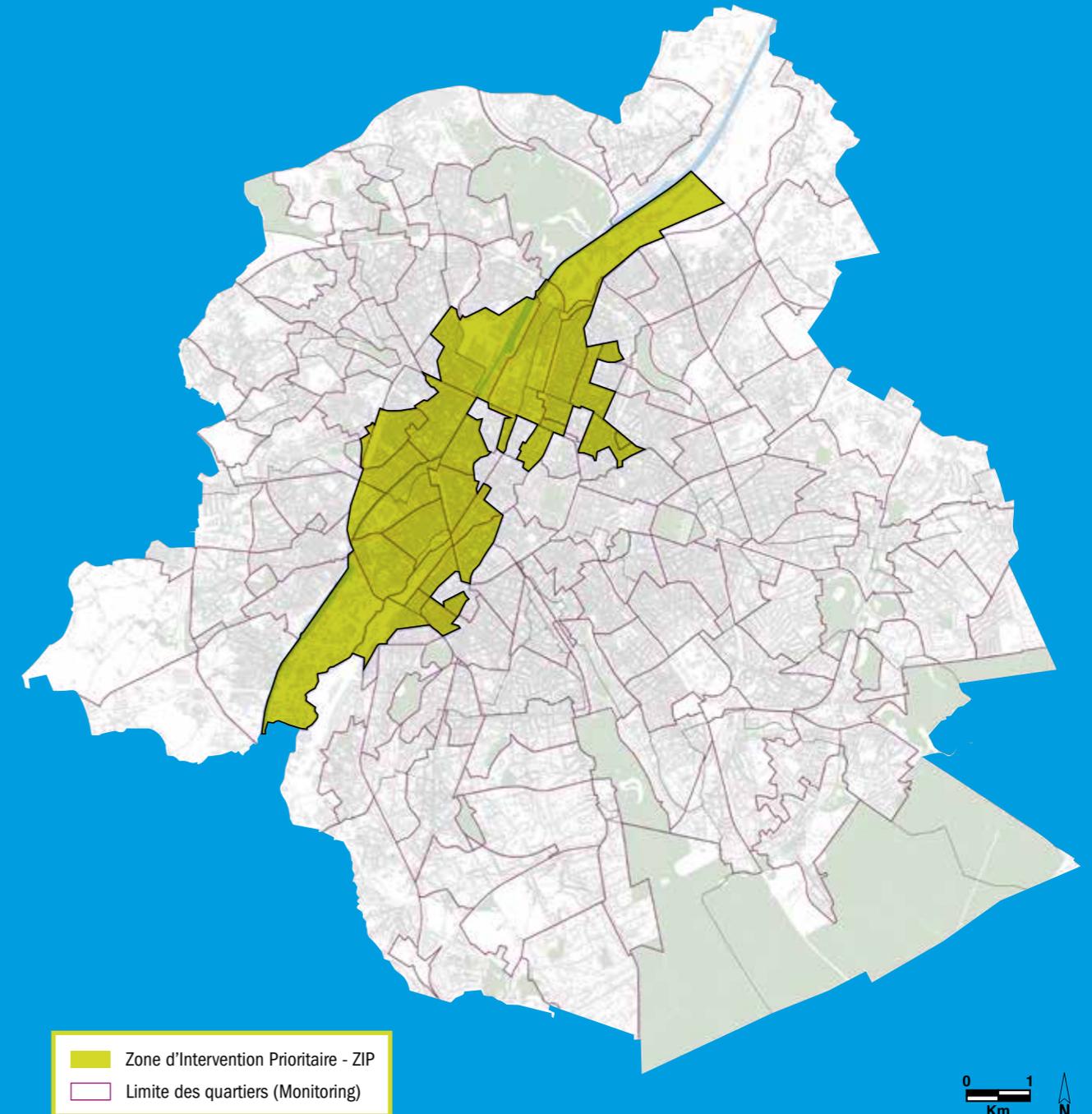
TERRITOIRE DU CANAL : DES QUARTIERS AU CŒUR DE LA VILLE

L'ADT coordonne le projet de Marketing urbain, dédié à valoriser ce territoire. Il s'agit notamment de mettre en avant le potentiel et les atouts de ces quartiers, ainsi que l'ensemble des initiatives publiques et privées qui ont participé, participent et participeront à leur développement.

Le projet de Marketing urbain rassemble les 19 principaux acteurs publics, locaux et régionaux, actifs dans le renouvellement urbain et le développement économique du territoire du Canal. Ensemble, ils constituent une plateforme qui porte une vision partagée de l'essor de ce territoire. Le projet mobilise également les opérateurs privés, le milieu associatif et les habitants.

Plus d'info : www.bruplus.eu

*Plus précisément de la Zone d'Intervention Prioritaire (ZIP), cf. carte p.19.



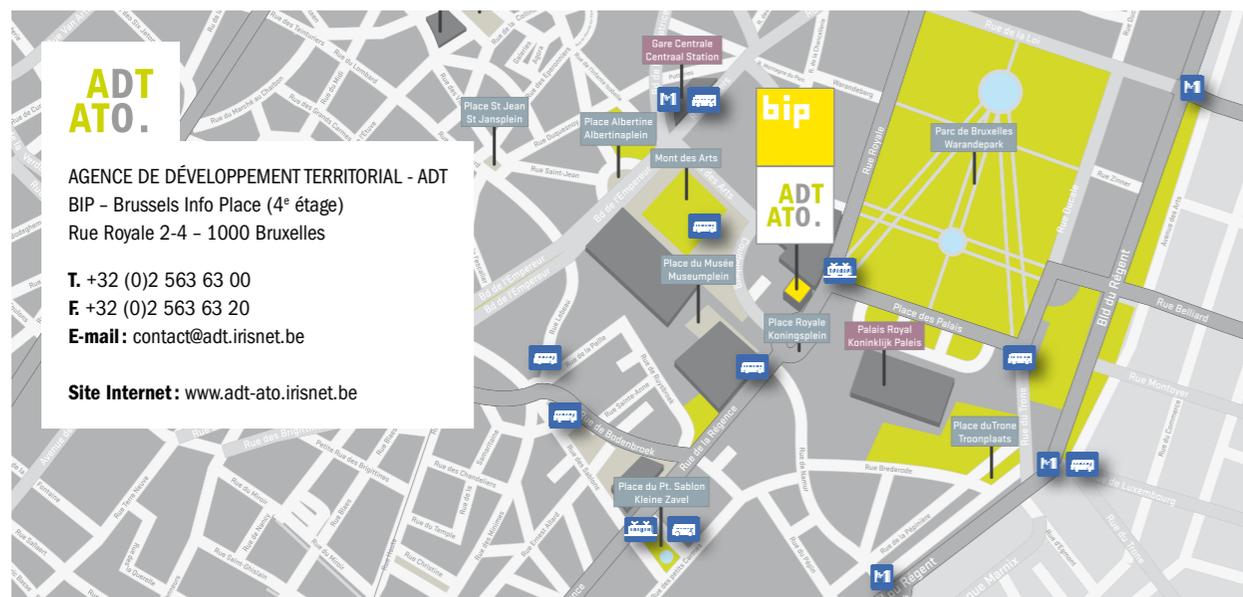
UNE COMMUNICATION DYNAMIQUE

Centre de ressources et d'expertise, l'ADT informe les décideurs et un large public. Elle organise l'échange et la réflexion à l'occasion d'événements, tels que des matinées d'études, colloques, conférences « de passage en ville »...

L'Agence diffuse largement ses travaux et ses publications :

- via sa lettre d'information ;
- sur son site Internet www.adt-ato.irisnet.be

NOS LOCAUX, SITUÉS AU COEUR DE LA RÉGION



REGION DE BRUXELLES-CAPITALE

À l'initiative du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale

Dépôt légal: D/2012/10.645/5

Editeur responsable: Luc Maufroy, rue Royale 2-4, B-1000 Bruxelles

Photos: Georges De Kinder (p.10 et p.13 - Tour et Taxis ; Schaerbeek-Formation), Marie-Françoise Plissart (p.13 - Botanique ; p.14), Alexandre Laurent (p.13 - Plateau du Heysel), Pietro Naj-Oleari (p.13 - Quartier européen), MRBC/Marcel Vanhulst (p.4 ; p.9), ADT-ATO/CH (p.17), ADT-ATO/CP (couverture ; p.9 ; p.13 - Josaphat), ADT-ATO/EAS (p.13 - Delta ; Quartier Midi ; Gare de l'Ouest ; RTBF-VRT), ADT-ATO/PSa (p.13 - Territoire du Canal)

Design by Anouk&Co

ADT AGENCE DE DEVELOPPEMENT
TERRITORIAL
AGENTSCHAP VOOR TERRITORIALE
ONTWIKKELING
ATO . brussels 

WWW.ADT-ATO.IRISNET.BE